Envoyé en préfecture le 20/01/2025
Reçu en préfecture le 20/01/2025
Publié le 21/01/2025
ID : 037-263700726-20250115-2025011-DE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Hôtel de Ville
B.P. 246
37170 – CHAMBRAY-LES-TOURS cedex
☎ 02.47.48.45.87

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ
Le 15 janvier à 18 h

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. GATARD Président du CCAS

Etaient présents :
M. GATARD, M. CHANDENIER, M. BOUTET, MME MONMARCHE-VOISINE, M. RUSSEAU, MME BEIGNEUX, M. CHOUTEAU, M. BESNIER, , MME LABRANDE, MME MARTIN, MME BRU, MME GONTHIER, MME LAUNAY et MME GATIEN

Était absents et excusés ayant donné pouvoir :
MME CHAMPIGNY à MME GONTHIER
MME ARAB à MME BEIGNEUX
MME BEVERINA à M. CHANDENIER

M. MARTINAGE directeur du CCAS est secrétaire de séance.

Monsieur le Président présente au Conseil d'Administration les différents tarifs pour l'année 2025 avec une entrée en vigueur au 20 janvier 2025. Il est proposé à l'assemblée de valider les tarifs tels que présentés ci-dessous :

- SORTIE FAMILLES : 3 € (enfant âgé de 3 à 16 ans) et 6 € (adulte)
- NAVETTES : 1,50 € (aller et retour)
- TARIFS SORTIE PROMENADE DES AINES : 30 €
- EMPLACEMENT BOURSE AUX JOUETS : 8 € l'emplacement de 2 m x 1.50 m
- PARTICIPATION AU REPAS DES AINES (personne non domiciliée à Chambray-lès-Tours ou accompagnateur ou membre de la famille) : 35 €
- TARIF TOMBOLA REPAS DES AINES : 1 € le ticket
- TARIFS BUVETTE BOURSE AUX JOUETS :

Café-Thé-chocolat chaud	1 €
Canette de boissons sans alcool	1.50 €
Viennoiseries	1.30 €
Eau Minérale (50cl)	0.50 €

- AIDES ACCORDEES PAR LE CCAS AUX PERSONNES BENEFICIAIRES DES PORTAGES DE REPAS A DOMICILE

Personne seule	Couple	Aide accordée par personne (aide maximale de 1 200 € pour une personne seule, et de 2 400 € pour un couple sur 12 mois consécutifs)
Revenu brut global	Revenu brut global	
0 à 917 €	0 à 1 423 €	4 €
De 918 € à 1 200 €	De 1 424 € à 1 850 €	2 €
De 1 201 € à 1 400 €	De 1 851 € à 2 250 €	1 €
+ 1 400 €	+ 2 250 €	Pas d'aide

DATE DE CONVOCATION

Le 8 janvier 2025

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS DU C.C.A.S.

EN EXERCICE 17

PRESENTS..... 14

VOTANTS..... 17

OBJET :

ADOPTION TARIFS CCAS POUR L'ANNEE 2025

Envoyé en préfecture le 20/01/2025
Reçu en préfecture le 20/01/2025
Publié le 20/01/2025
ID : 037-263700726-20250115-2025011-DE

Le Conseil d'Administration,

Ouï l'exposé de Monsieur le Président,

A l'unanimité,

ADOPTE les tarifs du CCAS pour l'année 2025, avec une entrée en vigueur au 20 janvier 2025.

DIT qu'un exemplaire de la présente sera adressé :

- à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire,
- au Trésor Public,
- au service municipal concerné : Finances.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits
et les Membres présents ont signé au registre.
Pour extrait conforme :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
CHAMBRAY LÈS TOURS
37170

Le Président,

Christian GATARD

Envoyé en préfecture le 20/01/2025
Reçu en préfecture le 20/01/2025
Publié le 21/01/2025
ID : 037-263700726-20250115-2025012-DE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Hôtel de Ville
B.P. 246
37170 – CHAMBRAY-LES-TOURS cedex
☎ 02.47.48.45.87

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DATE DE CONVOCATION

Le 8 janvier 2025

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS DU C.C.A.S.

EN EXERCICE 17

PRESENTS..... 14

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ
Le **15 janvier à 18 h**

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. GATARD Président du CCAS

Etaient présents :
M. GATARD, M. CHANDENIER, M. BOUTET, MME MONMARCHE-VOISINE, M. RUSSEAU, MME BEIGNEUX, M. CHOUTEAU, M. BESNIER, , MME LABRANDE, MME MARTIN, MME BRU, MME GONTHIER, MME LAUNAY et MME GATIEN

Était absents et excusés ayant donné pouvoir :
MME CHAMPIGNY à MME GONTHIER
MME ARAB à MME BEIGNEUX
MME BEVERINA à M. CHANDENIER

M. MARTINAGE directeur du CCAS est secrétaire de séance.

Conformément aux articles R123-21 et R123-22 relatifs au Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil d'Administration prend connaissance des décisions prises par M. le Président dans le cadre de l'exercice de ses pouvoirs délégués :

- 1 dossier d'obligation alimentaire pour des frais de placement à l'EHPAD Varennes de Loire à Tours en faveur d'une personne âgée le 26/09/2024 ;
- 1 dossier d'aide sociale pour des frais de placement à l'EHPAD Varennes de Loire à Tours en faveur d'une personne sous tutelle domiciliée à Chambray-lès-Tours le 30/09/2024 ;
- 1 dossier d'obligation alimentaire pour des frais de placement à l'EHPAD de Saint Pol de Léon en faveur d'une personne âgée le 05/12/2024.

DIT qu'un exemplaire de la présente sera adressé :

- à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits
et les Membres présents ont signé au registre.
Pour extrait conforme :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - CHAMBRAY LÈS TOURS 37170

Le Président,

Christian GATARD

OBJET :

RELEVE DE DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT : DOSSIERS DE DEMANDE D'AIDE LEGALE